

11.2.3.10 Formation des personnes qui effectuent sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport, des contrôles de sûreté, autres que l'inspection filtrage

0 jour 4 heures

Programme de formation

Public visé

Personnel qui effectuent sur les fournitures destinés aux aéroports et les approvisionnements de bord, des contrôles de sûreté autres que l'inspection/ le filtrage

Préparateur de : Plateaux Repas; Préparation Vente à bord (journaux, duty-free...); Nettoyage avion; métiers de l'armement (approvisionnement à bord)

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du 11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,
Français Lu et écrit et parlé

Objectifs pédagogiques

Formation des personnes qui effectuent, sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport, des contrôles de sûreté autres que l'inspection/filtrage

- a) connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles;
- b) connaissance des prescriptions légales applicables;
connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
connaissance de la menace interne et la radicalisation
- c) connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne,
connaissance [...] des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- d) connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- e) connaissance des procédures de notification;
- f) aptitude à identifier les articles prohibés;
- g) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- h) connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- i) connaissance des exigences de protection applicables au courrier et au matériel des transporteurs aériens, aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport, selon le cas;
- j) connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.



Description / Contenu

- Paragraphe §11.2.3.10 du règlement européen n°2015/1998: formation des personnes qui effectuent sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport, des contrôles de sûreté autres que l'inspection/le filtrage.
- Deux options : Fournitures d'aéroport et Approvisionnement de bord

Modalités pédagogiques

Moyens et supports pédagogiques

support numérique
quiz et jeux interactifs

Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation avec note minimale de validation fixée à 12/20

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

COURS PRECISES ENAC
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/liste_cours_precises.pdf

04/10/2026